

# Ose Ce Court

## Le concours

### Règlement officiel

Dans le cadre de la 16e édition d'Ose Ce Court qui se déroulera le vendredi 27 mars 2020, l'association Puls'Vision organise Ose Ce Court, un concours de courts métrages réservé à des réalisateurs régionaux, amateurs ou confirmés.

- Article 1 – Objet

Le concours est ouvert à tout réalisateur régional, amateur ou confirmé. Par régional, il s'entend résident en Région Grand Est au moment de l'inscription.

- Article 2 - Inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes du 1e octobre 2019 au 30 novembre 2019 . Le nombre d'équipes est limité à 25. Dès que ce nombre sera atteint les inscriptions seront closes.

Les inscriptions se font en ligne à partir du site [www.osececourt.com](http://www.osececourt.com). L'inscription ne sera validée qu'à réception du paiement des frais d'inscription de 15 €.

Les membres de l'association organisatrice ne peuvent pas participer au concours.

- Article 3 – Paiement des frais d'inscription

Les frais d'inscription de 15 € sont à régler dès l'inscription.

Le règlement peut s'effectuer

- par chèque adressé à Association Puls'Vision, Thierry Knosp, 15 rue du Modulor 67370 Dingsheim

- par virement bancaire vers notre compte au Crédit Mutuel :

**IBAN *FR76 1027 8010 1300 0173 8310 133* BIC *CMCIFR2A***

Il est impératif de rappeler le nom de l'équipe choisit au moment de l'inscription en ligne afin d'identifier la provenance du règlement.

Un e-mail de confirmation sera envoyé à chaque équipe.

- Article 4 – Thématique

Le thème obligatoire sera annoncé le 15 octobre 2019 sur le site [www.osececourt.com](http://www.osececourt.com) et sur la page Facebook du festival Ose Ce Court.

Chaque équipe devra réaliser une œuvre originale en langue française d'une durée maximale de 7 minutes générique compris en veillant à ce que la thématique proposée ait un rôle dans l'histoire.

- Article 5 – Votre œuvre

Le film doit être une fiction. La durée maximale est de 7 minutes générique compris.

Les techniques de création sont libres (vidéo, animation, ... )

L'équipe doit avoir son propre matériel de tournage

Les musiques doivent être libres de droit et relèvent de la responsabilité de chacun des réalisateurs.

- Article 6 – Remise des films

Chaque équipe a 4 mois pour réaliser son film. Le rendu doit intervenir au plus tard le 15 février 2020. Le fichier doit nous parvenir à l'adresse [osececourt@gmail.com](mailto:osececourt@gmail.com) via un site de transfert (wetransfer par exemple). Un e-mail de confirmation vous sera envoyé .

- Article 7 – Format du court métrage

Les films seront diffusés au format DCP.

A défaut ils devront nous parvenir au format format mp4, résolution 1920x1080, 25 images par seconde, codec video h264, débit video 5000 kb/s, codec audio Aac, débit audio 128 kb/s, échantillonnage audio 48 kHz.

- Article 8 – Diffusion et droit de cession

L'équipe se voit interdire de diffuser son film avant la projection en salle le 27 mars 2020, et ce notamment sur les réseaux sociaux.

Le fait de participer implique la cession complète et mondiale des droits non exclusifs de projection et de diffusion du film et d'extraits du film, à l'association Puls'Vision, organisatrice du festival Ose Ce Court.

Les films pourront être diffusés dans des salles de cinéma, sur internet ou dans divers médias dans le cadre de la promotion du festival Ose Ce Court.

En dehors de cette cession, le film reste la propriété des auteurs.

- Article 9 - Projection en salle .

Les films seront projetés au cinéma UGC Ciné Cité Strasbourg le vendredi 27 mars 2020 à 20 h 15.

Chaque équipe ayant rendu un film se verra offrir 5 places pour assister aux projections.

- Article 10 - Jury et prix

A l'issue des projections, le vendredi 27 mars 2020, 3 prix seront décernés :

Le grand prix, décerné par un jury de 3 professionnels

Le prix du public, décerné par le public

Le prix de la meilleure utilisation des 3 thèmes, décerné par l'association Puls'Vision

- Article 11 – Modification du règlement

L'association Puls'Vision se réserve le droit de modifier le règlement à tout moment. Toute modification sera annoncée via le site [www.osececourt.com](http://www.osececourt.com).

- Article 12 – Acceptation du règlement

Le fait de s'inscrire à Ose Ce Court - le Concours implique l'acceptation du présent règlement. Tout manquement à une des closes entraînera la disqualification de l'équipe.